CHAPITRE

Informations complémentaires sur les dangers de l'électricité

Cette annexe regroupe des données complémentaires mentionnées dans le ?? page ??. Il n'est pas nécessaire de les retenir par cœur mais ces informations constituent un support appréciable pour toute précision concernant ce chapitre.

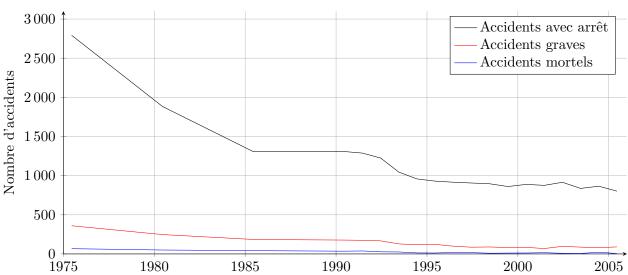
1.1 État des lieux de la prévention des risques électriques

1.2 Statistiques

1.2.1 Accidents d'origine électrique

Les accidents du travail d'origine électrique diminuent depuis la mise en place du décret du 14 novembre 1962 qui attrait à la protection des travailleurs contre les dangers de l'électricité. Entre 1962 et 2000, le nombre d'incidents a baissé de 74%.





1.2.2 Secteurs les plus atteints

Durant l'année 2008, on dénombrait 771 accidents d'origine électrique. Les secteurs les plus touchés sont :

30%: bâtiment et travaux publics,

17%: métallurgie,

16%: service et travail temporaire,

11%: alimentation.



1.2.3 Facteurs principaux

```
Les principaux facteurs ayant causé l'accident sont :
```

31%: mode opératoire inapproprié ou dangereux;

15%: application incomplète;

12%: formation insuffisante;

12%: état du matériel;

11%: état du sol.

1.2.4 Type de contact

75%: contact direct;

20%: contact indirect;

5%: non précisé.

1.2.5 Type de dommages

Ces statistiques sur plusieurs années sont relativement constantes. Elles précisent que :

60%: brûlures;

≈ 33%: localisation multiples (les yeux, les membres supérieurs et les mains sont les plus touchés);

5%: lésions internes.

1.2.6 Conclusion

On peut conclure de ces statistiques que depuis une trentaine d'années, le nombre d'accidents dus à l'électricité :

- diminue régulièrement ;
- demeurent particulièrement graves.

Le risque d'accidents est certe mieux maitrisé qu'auparavant mais il reste toujours présent.

1.3 Différents effets du courant électriques

1.3.1 Effet thermique

Il est admis que les brûlures électriques peuvent apparaître à des intensités relativement faibles ($\approx 10 \text{mA}$), si le contact est maintenu quelques minutes

1.3.2 Effet tétanisant

Lorsque la tension est alternatif, les muscles se situant sur le trajet du courant électrique se contractent. Cet effet, surtout s'il s'agit des muscles de la main, peuvent empêcher tout dégagement volontaire de la victime. Pour l'extraire de cette situation, il convient de stopper le contact crispé en la poussant à l'aide d'un objet non conducteur.

1.3.3 Effets respiratoires et circulatoires

Les muscles respiratoires pouvant également être crispés par le courant, il suffit de 60s pour bloquer la respiration. Cela provoque une asphyxie, appelée également *syncope blanche*.

Une fibrillation ventriculaire se manifeste également pour les mêmes ordres de grandeurs. C'est le résultat de la contraction anarchiques des fibrilles du muscle cardiaque. Ces battements du cœur



rapides et désordonnés ne permettent plus d'assurer une circulation sanguine adéquate et provoque ainsi une syncope cardiaque, appelée aussi *syncope blanche*. Une défibrillation devient indispensable pour stopper cet effet du courant.

Au-delà d'un 1A, le courant entraîne un arrêt cardiaque par asystolie, une absence de battements cardiaques sur laquelle une défibrillation n'est pas recommandée.

Les lésions cardiaques diffèrent selon certain paramètres, ces information peuvent aider les premiers secours à axer leurs interventions en situation d'extrême urgence :

basse tension: effet excito-moteur et fibrillation ventriculaire;

haute tension: effet joule et asystolie;

foudre : sidération myocardique (dysfonction des contractions du cœur difficilement prise en charge).

Lors de la prise en charge d'un patient électrisé, il convient de bien suivre celui-ci sur plusieurs jours car les risques de malaises cardiaques dûs au choc électrique peuvent ressurgir durant une période plus ou moins longue selon les conditions d'électrisation.

1.4 Descriptifs des moyens de protections contre les contacts directs

Les différents moyens de protections sont ici décrits en profondeur à titre informatif.

1.4.1 Très basse tension

Il existe trois types de TBT selon la classification du lieux et la nature du courant.

1.4.1.1 **Principe**

Très Basse Tension de Sécurité (ou Séparation) Alimentation basse tension ou il n'existe aucun point commun entre le primaire et le secondaire du transformateur, utilisée pour alimenter des appareillages situés dans des locaux humides.

Très Basse Tension de Protection Alimentation basse tension ou il existe un point commun entre le commun du secondaire et le conducteur de protection, utilisée pour alimenter des machines-outils et automatisme. La liaison du commun au conducteur de protection du secondaire permet d'éviter les mises en marche intempestives pouvant survenir après deux défauts de masse consécutifs dans une commande de machine (alimentation possible d'une bobine de contacteur via la carcasse de l'armoire de commande).

Très Basse Tension Fonctionnelle Alimentation basse tension ou il existe plusieurs point commun entre le primaire et le secondaire du transformateur (autotransformateur), utilisée pour alimenter des appareillages ne requérant pas d'exigences de sécurité autre qu'une tension nominale de fonctionnement spécifique.

1.4.1.2 Architecture



TAB. 1.1: Types de Très Basse Tension

Domaine de tension	Alimentation	Liaison à la terre	Sectionnement et protection contre les court-circuits	Protection contre les contacts indirects	Protection contre les contacts directs	Récepteur
TBTS (Très Basse Tension de Sécurité)	Transformateur de sécurité conforme à la norme NF C 52 742	Interdite	De tous des conducteurs actifs	Non	Non	
	classe II		×			Z
TBTP (Très Basse Tension de Protec- tion)	Transformateur de sécurité conforme à la norme NF C 52 742		De tous des conducteurs actifs	Non	Non	
	classe I					— ▼Z
TBTF (Très Basse Tension de Fonction- nelle)	Transformateur de sé- curité d'origine indéter- minée		De tous des conducteurs actifs	Oui (DDR)	Oui (appareil IP2X)	
			***************************************	<u> </u>		• Z •

Indice de protection 1.4.2

L'indice de protection (IP) est composé de deux chiffres (et parfois d'une ou deux lettres) et caractérise le degré de protection procuré par une enveloppe contre la pénétration de corps étrangers (1er chiffre) et d'eau (2e chiffre). Cet indice est souvent accompagné d'un indice contre les chocs mécaniques IK.

Lorsqu'un des deux indice n'est pas déterminé, il est remplacé par la lettre " x ".

TAB. 1.2: Descriptif de l'indice contre les chocs mécanique TAB. 1.3: Lettre additionnelle sur les ΙK

informations supplémentaires

Conditions

mentales spécifiées

Signification

Appareil à haute tension

Appareil en déplacement durant le test à l'eau

Appareil immobile durant le test à l'eau

environne-

Résistant aux huiles

Lettre

f

Η

Μ

S

W

IK	Tests	Énergie	$ m AG^1$	Ancien IP
00		0J		0
01	150 g	0,15J		
02	150 g	0,20J	AG1	1
03	250 g	0,35J		
04	250 g 20 cm	0,50J		3
05	350 g 20 cm	0,70J		
06	250 g	1J		
07	250 g	2J	AG2	5
08	1.25 kg 40 cm	5J	AG3	
08	1.25 kg 40 cm	5J	AG3	
09	2.5 kg 40 cm	10J	AG3	
10	5 kg 40 cm	20J	AG4	

01	‡ 10 cm	0,15J		
02	150 g † 10 cm	0,20J	AG1	1
03	250 g	0,35J		
04	250 g	0,50J		3
05	350 g	0,70J		
06	250 g	1J		
07	250 g	2J	AG2	5
08	1.25 kg 40 cm	5J	AG3	
08	1.25 kg 40 cm	5J	AG3	
09	2.5 kg 40 cm	10J	AG3	
10	5 kg + 40 cm	20J	AG4	

¹ Corresponsdances avec le code AG de la classification des influences externes issu de la norme NF C 15-100.



Tab. 1.4: Descriptif des indices de protection

	Protection contre les corps solides			Lettre additionnelle Contact direct avec les parties dangereuses			Protection contre les liquides		
0		Aucune protection		ď		0		Aucune protection	
1	Ø 50mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \ge 50 \mathrm{mm}$	A	Sphere 50	Le dos de la main reste éloigné des parties dangereuses.	1		Protégé contre les chutes verti- cales de gouttes d'eau (conden- sation)	
2	Ø 12,5mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \geq 12,5 \mathrm{mm}$	В г	212	L'introduction d'un doigt ne permet pas de toucher les par- ties dangereuses.	2	15°-1	Protégé contre les chutes de gouttes d'eau jusqu'à 15° de la verticale	
3	<u>Ø 2,5mm</u>	Protégé contre les corps solides $\emptyset \ge 2,5 \mathrm{mm}$	C E	4	L'introduction d'un outil ne permet pas de toucher les par- ties dangereuses.	3	es.	Protégé contre l'eau de pluie jusqu'à 60° de la verticale	
4	Ø 1mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \ge 1 \text{mm}$	D	1	L'introduction d'un outil fin ne permet pas de toucher les parties dangereuses.	4	O	Protégé contre les projections d'eau dans toutes les direc- tions	
5		Protégé contre la poussière (pas de dépot nuisible)				5		Protégé contre les jets d'eau dans toutes les directions à la lance	
6		Totalement protégé contre la poussière				6	1	Protégé contre les projections d'eau assimilables aux paquets de mer	

Protection contre les corps solides	Lettre additionnelle Contact direct avec les parties dangereuses		Protectio	on contre les liquides
		7	mt mt	Protégé contre les effets d'une immersion temporaire dans l'eau
		8	m	Protégé contre les effets d'une immersion prolongée dans l'eau dans des conditions spé- cifiées
	•	9		Protégé contre les jets d'eau haute pression et haute tem- pérature mais pas nécessaire- ment submersible



1.4.2.1 Classification des locaux selon l'IP

Selon les locaux à équiper, leurs emplacements et les conditions particulières d'installation, la norme NF C 15-100 indique une protection minimale spécifiée par les indices IP et IK.

Tab. 1.5: Classification des locaux

Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK
	mastisma	a ot ana		magticulas	ot ana
Locaux (ou emplacements) domestiques et analogues			Locaux (ou emplacements) dor logues	nestiques	s et ana-
logues					
Auvents	24	07	Sous-sols	21	02/07
Bains (salle de)	(voir	salles	Terrasses couvertes	21	02
	d'eau)		Toilettes (cabinets de)	21	02
Bicyclettes, cyclomoteurs,	20	07	Vérandas	21	02
voitures pour enfants (locaux			Vides sanitaires	23	02-07
pour)					
Branchement eau, égout,	23	02	Locaux techniques		
chauffage					
Buanderies	23	02	Accumulateurs (salles d')	23	02-07
Caves, celliers, garage, local	20	02-07	Ascenseurs (locaux des ma-	20	07-08
avec chaudière			chines et locaux des poulies)	-0	0. 00
Chambres	20	02	Service électrique	20	07
Collecte des ordures (locaux	25	07	Salles des commandes	20	02
pour)			Ateliers	21-23	07-08
Couloirs de cave	20	07	Laboratoires	21-23	02-07
Cours	24-25	02-07	Laveurs de conditionnement	24	07
Cuisines	20	02	d'air	21	01
Douches	(voir	salles	Garages (servant exclusive-	21	07
	d'eau)		ment au stationnement des	21	01
Escaliers intérieurs, coursives	20	02 - 07	véhicules) d'une surface n'ex-		
intérieures			cédant pas 100m^2		
Escaliers extérieures, cour-	24	07	Laveurs de conditionnement	24	07
sives extérieures non cou-		•	d'air	21	01
vertes			Machines (salles de)	31	07-08
Coursives extérieures cou-	21	02	Surpresseurs d'eau	23	07-08
vertes		-	Chaufferies et locaux an-	20	01 00
Greniers (combles)	20	02	nexes:		
Abris de jardins	24 - 25	02 - 07	à charbon	51-61	07-08
Lieux d'aisances	20	02	autres combustibles	21	07-08
Locaux à poubelles	25	02-07	électriques	21	07-08
Lingeries, salles de repassage	21	02			
Rampes d'accès au garage	25	07	Garages et parcs de stationn	ement c	ouverts
Salles d'eau, locaux conte-		•	d'une surface supérieure à 100	$ m)m^2$	
nant une baignoire ou une					
douche:			Aires de stationnement	21	07-20
volume 0	27	02	Zones de lavage (à l'intérieur	$\frac{21}{25}$	07-20
volume 1	24	02	du local)	20	O1
volume 2	23	02	Zones de sécurité :		
volume 3	21	02	à l'intérieur	21	07
Salles de séjour	20	02	à l'extérieur	$\frac{21}{24}$	07
Séchoirs	$\frac{21}{21}$	02	Zones de graissage	23	08
			Zones de graissage	۷۵	00

Colonne suivante Page suivante



Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK
Garages et parcs de stationn d'une surface supérieure à 100		t couverts	Locaux (ou emplacements) da tions agricoles	ans les e	xploita-
Locaux de recharge de batte-	23	07	Bergeries fermées	35	07
ries			Buanderies	24	07
Ateliers	21	08	Battages de céréales	50	07
Locaux sanitaires à usage coll	ootif		Bûchers	30	10
Locaux samtaires a usage con	ecui -		Caves de distillation	23	07
			Chais (vin)	23	07
Salles de lavabos individuels	21	07	Cours	35	07
Salles de WC à cuvettes (à	21	07	Élevages de volailles	35	07
l'anglaise)			Écuries	35	07
Salles d'urinoirs	21	07	Engrais (dépôts d')	50	07
Salles de lavabos collectifs	23	07	Étables	35	07
Salles de WC à la turques,	23	07	Fumières	24	07
de douches à cabines indivi-			Fenils	50	07
duelles, de douches collectives			Fourrage (entrepôts de)	50	07
Buanderies collectives	24	07	Greniers, granges	50	07
DA: 11 1:0/			Paille (entrepôts de)	50	07
Bâtiments à usage collectif (a	utre q	ue ERP)	Serres	23	07
			Silos à céréales	50	07
Bureaux	20	02	Traies (salle de)	35	07
Bibliothèques	20	02	Porcheries	35	07
Salles d'archives	20	02	Poulaillers	35	07
Salles d'informatiques	20	02	T 11		
Salles de dessin	20	02	Installations diverses		
Locaux regroupant les ma-	20	02			
chines de reproduction de			Terrains de camping et cara-	34	07
plans et de documents			vaning		
Salles de tri	20	07	Quais de ports de plaisance	34	08
Salles de restaurant et de can-	21	07	Chantiers	44	08
tine, grandes cuisines			Quais de chargement	35	08
Salles de sports	21	07 - 08	Rues, cours, jardins et autres	34 - 35	07
Locaux de casernement	21	07	emplacements extérieurs		
Salles de réunion	20	02	Établissement forains	33	08
Salles d'attentes, salons, hall	20	02	Piscines:		
Salles de consultation à usage	20	02	volume 0	28	02
médical, ne comportant pas			volume 1	$\frac{25}{25}$	02
d'équipements spécifiques			volume 2	22–24	02
Salles de démonstration et	20	02	Saunas	34	02
d'exposition			Bassins de fontaines	37	02
Locaux (ou emplacements) de tions agricoles	ans le	s exploita-	Traitements des eaux (local de)	24–25	07–08
Alcools (entrepôts de)	23	07	Installations thermodynamique matisées et chambres froides	es, cham	bres cli-

Type de local	IP	IK	Type de local	IP	I
Installations thermodynamiques,	chambre	s cli-	Établissements industriels		
matisées et chambres froides					
			Charbon (entrepôts de)	54	0
Température $< -10^{\circ}$ C	23	07	Charcuteries	24	C
Hauteur au dessus du sol:			Chaudronneries	30	(
$0 \ \text{à} \ 1,10 \text{m}$	24	07	Chaux (fours à)	50	C
$1{,}10$ à 2 m	21	07	Chiffons (entrepôts de)	30	C
au-dessus de $2m$	21	07	Chlore (fabrication et dé-	33	0
sous l'évaporateur ou tube	21	07	$p\hat{o}ts)$		
écoulement d'eau	21	07	Chromage	33	C
Plafond et jusqu'à 10cm en-	23	07	Cimenterie	50	C
dessous			Cokerie	53	C
Compresseur:			Colle (fabrication de)	33	C
local	21	08	Chaines d'embouteillage	35	C
monobloc placé à l'extérieur ou en terrasse	34	08	Combustibles liquides (dépôts de)	31–33	C
Établissements industriels			Corps gras (traitement de)	51	(
Etablissements industriels			Cuir (fabrication et dépôts de)	31	C
Abattoirs	55	08	Cuivre (traitement des miné-	31	C
Accumulateurs (fabrication	33	07	raux)		
d')			Décapage	54	C
Acide (fabrication et dépôts)	33	07	Détersifs (fabrication de pro-	53	0
Alcool (fabrication et dépôts)	33	07	duits)		
Aluminium (fabrication et dé-	51 - 53	08	Distillerie	33	C
pôts)			Électrolyse	03	C
Animaux (élevage et engrais-	45	07	Encre (fabrication d')	31	C
sement)			Engrais (fabrication et dé-	53	0
Asphaltes, bitume (dépôts	53	07	pôts de)		
d')			Explosifs (fabrication et dé-	55	0
Battage et cardage des laines	50	08	pôts de)		
Blanchisseries	23 – 24	07	Fer (fabrication et traitement	51	C
Bois (travail du)	50	08	de)		
Boucheries	24 - 25	07	Filatures	50	O
Boucheries	24 - 25	07	Fourrures (battage)	50	C
Brasseries	24	07	Fromageries	25	0
Briqueteries	53 – 54	08	Gaz (usines et depôts de)	31	C
Caoutchouc (fabrication et	54	07	Goudron (traitement de)	33	0
transformation)			Graineteries	50	0
Carbure (fabrication et dé-	51	07	Gravures de métaux	33	0
pôts)			Huile (extraction de)	31	O
Cartoucherie	53	08	Hydrocarbures (fabrication	33–34	C
Cartons (fabrication de	33	07	de)		
Carrières	55	08	Imprimeries	20	C
Celluloïd (fabrication d'ob-	30	08	Laiteries	25	0
jets			Laveries, lavoirs publics	25	O
Cellulose (fabrication)	34	08	Liqueurs (fabrication de)	21	0

Colonne suivante Page suivante



Colonne précédente

1 age precedence						
Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK	
Établissements industriels			Établissements industriels			
Liquides halogénés (emploi	21	08	Teintureries	35	07	
de)			Textiles et tissus (fabrication	51	08	
Liquides inflammables (dé-	21	08	de)			
pôts, ateliers ou l'on emploie			Vernis (fabrication et appli-	33	08	
des)	91	07	cation de)	22	00	
Magnésium (fabrication, travail et depôts de)	31	07	Verreries Zinc (travail du)	33 31	08 08	
Machines (salle des)	20	08	Établissements recevant du p	ublia (FE	D)	
Matières plastiques (fabrication de)	51	08	Etablissements recevant du p		· - /	
Menuiseries	50	08	L Salles d'audition, de con	férence,	de	
Métaux (traitement de)	31–33	08	réunion, de spectacles o			
Moteurs thermiques (essai	30	08	multiples:			
de)			salles	20	02-0	
Munitions (dépôts de)	33	08	cages de scènes	20	08	
Nickel (traitement des miné-	33	08	magasin de décors	20	08	
rais)			locaux des perruquiers	et 20	07	
Ordures ménagères (traite-	53 - 54	07	des cordonniers			
ment d')			M Magasins de vente, cen	tres com	mer-	
Papiers (fabriques de)	33 - 34	07	ciaux:			
Papiers (dépôts de)	31	07	locaux de ventes	20	08	
Parfum (fabrication et dépôts	31	07	stockages et manipulation	ons 20	08	
de)			de matériels d'emballages	3		
Pâte à papiers (préparation	34	07	N Restaurants et débits	de 20	02	
de)			boissons			
Peinture (fabrication et dé-	33	08	O Hôtels et pensions de milles	fa- 20	02	
pôts de)	50	07	P Salles de danse et salles	de 20	07	
Plâtre (broyage et dépôts de) Poudreries	55	07	jeux	uc 20	01	
Produits chimiques (fabrica-	30–50	08	R Établissements d'enseigne	ement co	ılo-	
tion de)	30-30	00	nies de vacances :	mem, co	10	
Raffinerie de pétrole	34	07	salles d'enseignement	20	02	
Salaisons	33	07	dortoirs	20	07	
Savons (fabrication de)	31	07	S Bibliothèques, centres de		02	
Scieries	50	08	cumentation	ao 2 0	02	
Serrureries	30	08	T Expositions:			
Silos à céréales ou à sucre	50 50	07	halls et salles	21	07	
Soies et crins (préparation	50	08	locaux de réceptions de r		08	
de)	30	30	tériels et de marchandise		30	
Soude (fabrication et dépôts	33	07	U Établissements sanitaires			
de)	33	· ·	chambres	20	02	
Soude (traitement de)	51	07	incinérations	21	07-0	
Spiritueux (entrepôts de)	33	07	blocs opératoires	20	07	
- ,	55 55	07	and the state of	_9	•	
Sucreries						

 $Colonne\ suivante \\ Page\ suivante$



	Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK
Étab	olissements recevant du pu	ıblic (EF	RP)	Locaux commerciaux, boutiques	s et an	nexes
U	Établissements sanitaire	s:		Boucherie:		
	stérilisations centrali-	24 - 25	02 - 07	Boutique	24	07
	sées			Chambre froide	23	07
	pharmacies et labora- toires avec plus de 10L	21–23	02-07	Boulangerie-pâtisserie (four- nil)	50	07
	de liquides inflamma-			Brûlerie cafés	21	02
	toires			Charbon, bois, mazout	20	08
V	Établissement de cultes	20	02	Charcuterie (fabrication de)	24	07
W	Administrations et	20	02	Confiserie (fabrication de)	20	02
	banques			Cordonnerie	20	02
X	Établissements sportifs of	couverts	:	Crèmerie, fromagerie	24	02
	Salles	21	07 - 08	Droguerie, peinture (réserve	33	07
	Locaux contenant des	21	08	de)		
	installations frigori-			Ébenisterie, menuiserie	50	07
	fiques			Exposition, galerie d'art	20	02-07
Y	Musées	20	02	Fleuriste	24	02
PA	Établissement de plein	25	08 - 10	Fourrure	20	02
	air			Fruits et légumes	24	07
CT	Chapiteaux et tentes	$44(^{1})$	08	Graineterie	50	07
SG	Structures gonflables	44	08	Libraire, papeterie	20	02
PS	Parc de stationnement couvert	21	07–10	Mécanique, accessoires de motos et vélos	20	08
т	/, 11·			Messageries	20	08
	ux communs aux établisse ublic			Meuble (antiquités et bro- cantes de)	20	07
				Miroiterie (atelier de)	20	07
Dépô	ôts, réserve	20	08	Papiers peints (réserve de)	21	07
Loca	ux d'emballage	20	08	Parfumerie (réserve de)	31	02
Loca	aux d'archive et de sto-	20	02	Pharmacie (réserve de)	20	02
ckag	e			Photographie (laboratoire	23	02
Film	s et supports magné-	20	08	de)		
tique	es			Plomberie et sanitaire (ré-	20	07
Ling	eries	21	02	serve de)		
Blan	chisseries	24	07	Poissonnerie	20	07
Ateli	iers divers	21	07 - 08	Pressing et teinturerie	23	02
Cuis	ines $(grandes)^2$			Quincaillerie	20	07
	ux commerciaux, boutiqu	ne ot an	neves	Serrurerie	20	07-08
– – –	ax commerciaux, boutiqu	es et all		Spiritueux, vins et alcools (caves de stockages de)	23	07
Arm	uries (réserves et ateliers	31 - 33	08	Tapissier (cardage de)	50	07
d')				Tailleur, vêtement (réserve	20	02
Blan	chisseries (laveries)	24	07	de) Toilette animaux, clinique vé-	35	07

 $Colonne\ suivante$

 $^{^1}$ IP24 - IK08 pour les luminaires ; 2 Se reporter au guide spécialisé UTE C15-201.

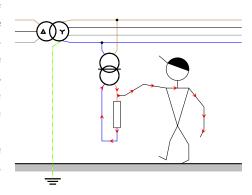


1.4.3 Transformateur d'isolement

Le transformateur d'isolement a pour but d'isoler l'utilisateur du réseau électrique. On le retrouve généralement dans les salles de bains d'ERP tels que les hôtels, intégré aux sèches-cheveux et rasoirs muraux.

Le secondaire de ce type de transformateur ne doit pas être relié à la terre et isolé galvaniquement du primaire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune liaison électrique entre les deux bobinages du transformateur. Le tout afin que le corps humain n'offre pas de chemin pour que le courant effectue une boucle et revienne au transformateur d'où il vient, la différence de potentiel entre la terre et les conducteurs de phase et neutre est alors nulle.

Cette situation est analogue à celle d'un oiseau perché sur une ligne électrique, tant qu'il ne touche pas deux conducteurs électriques en même temps, celui-ci ne risque rien.



1.5 Descriptifs des moyens de protection contre les contacts indirects

Pour protéger les biens et les personnes contre les contacts indirects, on associe trois spécificités de l'installation électrique qui sont la MALT des appareils et structures conductrices, la prise de terre du poste de distribution électrique et l'usage d'un DDR. Cette association, selon le type de branchement, formera les schémas de liaisons à la terre (SLT). En outre, le choix des classe d'isolation d'un appareil électrique ou la mise hors de portées des appareils peuvent également constituer un moyen de protection contre les contacts indirects.

1.5.1 Classe d'isolation des appareils électriques

TAB. 1.6: Classe d'isolation électrique des appareils

Classe	Définition	Exemple	Symbole	Raccordement
0	Matériel ayant une simple isolation et ne présentant pas de dispositif de mise à la terre (interdit)	Lampe de chevet ancienne en bois	pas de symbole	
I	Matériel ayant une simple isolation mais présentant un dispositif de mise à la terre	Ordinateur, lampadaire, fer à repasser, fer à souder		
II	Matériel présentant une double iso- lation de la partie active ① (iso- lation fonctionnelle ② et isolation supplémentaire ③) ne nécessitant donc pas de mise à la terre	Chaîne hi-fi, sèche- cheveux, rasoir électrique		

Page suivante



Classe	Définition	Exemple	Symbole	Raccordement
III	Matériel ne fonctionnant qu'en très basse tension (12V ou 24V) et ne présentant pas de dangers pour les personnes (aucune précaution par- ticulière à prendre)	triques, sonnette,		

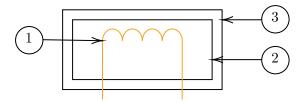


Fig. 1.1: Matériel de classe d'isolation II

1.5.2 Dispositif Différentiel Résiduel

1.5.2.1 Caractéristiques générales

Définition 1.1 (Dispositif Différentiel Résiduel) Un Dispositif Différentiel Résiduel (DDR) est un appareil de protection chargé d'assurer la protection des personnes contre les défauts d'isolement provoquant potentiellement des contacts indirects (?? page ??). Son rôle est de surveiller les fuites de courant d'une installation électrique vers la terre.

Il convient de bien différencier deux type de DDR:

Interrupteur différentiel : protection des personnes contre les contacts indirects dont le symbole est :



Disjoncteur différentiel : protection des personnes contre les contacts indirects et protection des circuits contre les surintensités et les court-circuits dont le symbole est :



TAB. 1.7: Valeur du seuil de $I_{\Delta n}$ fonction de R_A et U_L

U_L	R_{A}	$_{1}\left(\Omega \right)$	$I_{\Delta n}$ (A)	U_L	R_A	(Ω)	$I_{\Delta n}$ (A)	U_L	R_A	(Ω)	$I_{\Delta n}$ (A)
50V	\geq	1660	0,030	25V	\geq	500	0,030	12V	\geq	400	0,030
	\geq	166	$0,\!300$		\geq	83	0,300		\geq	40	$0,\!300$
	\geq	100	$0,\!500$		\geq	50	$0,\!500$		\geq	24	$0,\!500$
	\geq	16	3		\geq	8	3		\geq	4	3



1.5.2.2 Marquage normalisé

Comme tout appareil de protection, le DDR respecte des normes de qualité strictes (Conformité Européenne) et doivent présenter plusieurs marquages réglementaires, ainsi qu'un bouton « TEST » pour informer l'installateur et l'utilisateur des caractéristiques du DDR. Cela informe de la conformité de l'appareil de protection.

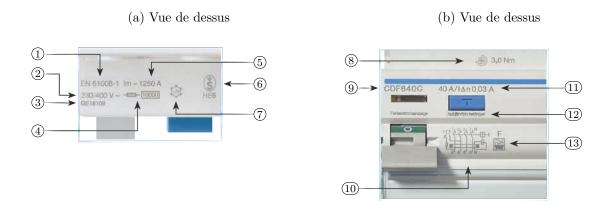


Fig. 1.2: Marquage d'un interrupteur différentiel

(2): norme du produit

(3): tension assignée 230/400V ~

4 : code de production

6 : pouvoir assigné de coupure « 1250A »

📆 : signe de sécurité ESTI (équivalent de la norme NF poiur la Suisse

8: signe « Flocon de neige » (utilisation pour une température ambiante jusqu'à -25°)

(9): couple de serrage N m

(10): désignation du type

(11): schéma des connexions

(12): courant assigné I_n de 40A et calibre du DDR $I_{A...}$

 $\fbox{13}:$ note concernant le test « à effectuer tous les six mois »

(14): type de courant différentiel (type F)

1.5.2.3 Composante du courant de défaut

Les DDR peuvent détecter plusieurs composantes du courant de défaut. C'est un paramètre qui peut varier selon le type d'appareil électrique protégé par le DDR.

TAB. 1.8: Différents types de DDR selon les composantes du courant de défaut

Type	Symbole	Caractéristiques	Forme d'onde	Type de charge
Type AC	>	- détection des courants alternatifs		
		résiduels		
		- utilisation courante en domestique		
		couvrant la plupart des besoin		

1.5.3 Mise à la terre des appareils et structures conductrices



1.5.3.1 Mise à la terre des appareils électriques

Les appareils de classe d'isolation I doivent être raccordées à des prises 2P + T ① au moyen de fiches 2P + T ②. Ces prises équipent maintenant tous les logements dont l'installation respecte la norme NF C15-100. Si ces appareils ne présentent pas de fiches, elles sont raccordées au moyen de boitiers d'encastrements appropriés.

Sont particulièrement concernés par cette connexion vers la terre les appareils combinant électricité et eau (lave-vaisselle, lave-linge, cafetière...③). Les fuites d'eau peuvent effectivement provoquer relativement facilement la mise sous tension de la carcasse métallique de l'appareil.

1.5.3.2 Liaison équipotentielle

Pour protéger les biens et les personnes des contacts indirects, en plus de connecter toutes les carcasses métalliques des appareils de classe d'isolation II vers la terre, il convient de connecter toutes les structures métalliques du bâtiment susceptibles d'être en contact avec un individu et d'être mise sous tension accidentellement. Sont concernés par la mise à la terre 4:

- tuyauterie (même non conductrice car l'eau y transitant l'est);
- baignoire et bac de douche (fonte, métal...);
- charpente métallique ;
- autres structures métalliques (pouvant varier selon les exigences de sécurité).

Cette connexion, effectuée par un conducteur de protection PE (5) (obligatoirement en jaune-vert), de toutes les structures conductrices et appareils de classe I constitue la liaison équipotentielle. Tous ces conducteurs sont connectés sur une barrette de terre (8) dans le Tableau Général Basse Tension (TGBT) et sont séparés de la prise de terre de l'installation électrique (9) par une barrette de mesure (10) (dénommé également couteau de terre).

Afin d'assurer la meilleure protection possible, les conducteurs de protection doivent présenter une section de câble et des raccordements dimensionnés à même de garantir une résistance de la liaison équipotentielle d'une valeur inférieure à 2Ω . Cette résistance est contrôlée au moyen d'un testeur de continuité spécifique.

Type de conducteur Schéma Section (5)identique à celle des phase(s) et Conducteur de protection transitant dans la même canalisation que les phase(s) et neutre neutre Conducteur de protection protégé mécaniquement $2.5 \mathrm{mm}^2$ Conducteur de protection non protégé mécanique- $4 \mathrm{mm}^2$ ment 16mm² en cuivre isolé (6) Conducteur principal de protection Selon les caractéristiques: (7)Conducteur de terre -16mm² en cuivre isolé ; -25mm² en cuivre nu ; - 50mm² en aluminium ou en

Tab. 1.9: Section des conducteurs de protection

1.5.3.3 Prise de terre de l'installation électrique

Le courant de défaut I_d transite par les conducteurs de la liaison équipotentielle et s'échappe vers la terre via la prise de terre de l'installation électrique \mathfrak{G} qui est simplement un électrode métallique

fer.



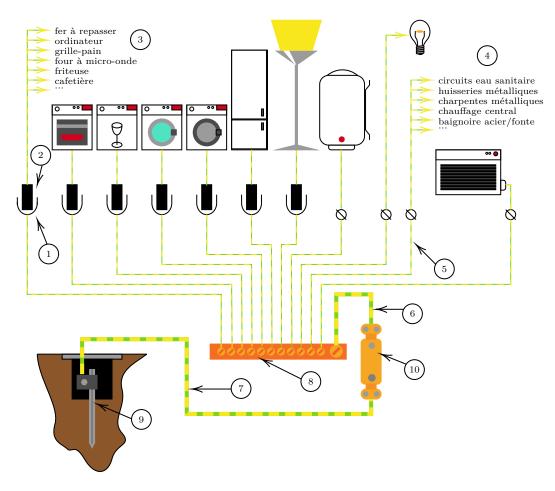


Fig. 1.4: Liaison équipotentielle

en contact avec la terre.

Cet électrode doit présenter également la plus faible résistance de terre R_A pour permettre au courant de défaut I_d de s'échapper sous une tension de sécurité U_L la plus faible possible. Cette valeur doit être régulièrement contrôlée par un contrôleur de terre. Les paramètres U_L et $I_{\Delta n}$ (calibre du DDR) étant des constantes déterminées par le DDR, le seul paramètre variable est donc la R_A , selon les conditions environnementales (géologie, humidité, corrosion...).

Elle ne doit jamais dépasser :

 $\mathbf{50}\Omega$: locaux humides ;

 100Ω : locaux secs.

Formule 1.1 (Valeur de la résistance de la prise de terre de l'installation électrique R_T)

$$R_A \le \frac{U_L}{I_{\Delta n}} \tag{1.1}$$

Avec:

Grandeur dans l'ISQ	Unité SI de mesure	Description
R_A : résistance	ohm (Ω)	résistance de la prise de terre
U_L : tension	volt (V)	tension de sécurité du local
$I_{\Delta n}$: intensité	ampère (A)	intensité de sensibilité du DDR (calibre)

Il existe trois méthode de mesure de R_A :

mesure en ligne (des 62%): un ou deux piquets selon les variantes ;



mesure en triangle : deux piquets disposés de façon à former un triangle équilatéral avec le piquet de terre.

La terre est un conducteur offrant une résistance bien plus élevée que le cuivre mais sa « section » est théoriquement infinie, on va donc maximiser la surface de contact de la prise de terre de l'installation électrique. Il existe trois technique courant pour la réaliser :

Boucle à fond de fouille Cette technique consiste en un conducteur noyé dans les fondations et raccordée à la boucle. Elle est réalisée lors du terrassement précédant la construction de l'immeuble et constitue la solution privilégiée pour minimiser la résistance de terre R_A . Elle sera donc préférée aux deux solutions suivantes.

Le conducteur utilisé doit cependant présenter une section minimale selon le matériau choisi :

- câble de cuivre nu de 25mm^2 ;
- câble en acier de 95mm^2 ;
- feuillard en acier de 100mm² et de 3mm d'épaisseur.

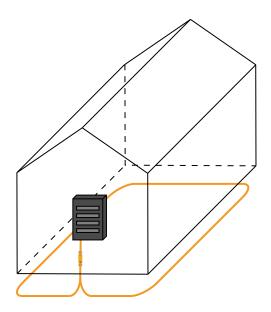


Fig. 1.5: Boucle à fond de fouille

Câble en tranchée Si la mise en œuvre de la boucle à fond de fouille n'est pas possible (bâtiment existant par exemple), on peut réaliser la mise à la terre de l'installation électrique par l'installation d'un câble en tranchée en respectant les règles de pose explicité dans le schéma figure A.6 page 36. Le conducteur utilisé doit aussi présenter une section minimale selon le matériau choisi :

- câble de cuivre nu de 25mm^2 ;
- câble en acier de 95mm².



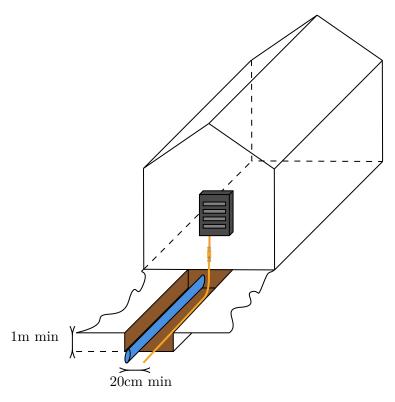


Fig. 1.6: Câble en tranchée

Piquet de terre Si aucune des deux solutions précédentes n'est envisageable, on peut réaliser la prise de terre au moyen d'un piquet enfoncé dans le sol en respectant les règles de pose explicité dans le schéma figure A.7 page 36.

Le piquet utilisé doit aussi présenter une section ou une surface minimale selon le matériau choisi :

- tube en acier de 25mm de diamètre ;
- profilé en acier de 60mm^2 de diamètre ;
- une barre de cuivre ou d'acier cuivré de $15 \mathrm{mm}^2$ de diamètre.

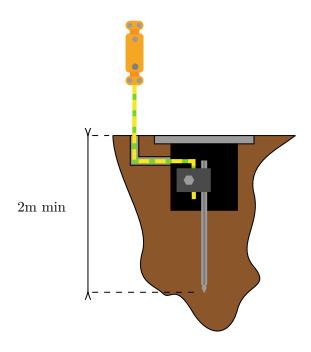


Fig. 1.7: Piquet de terre



1.5.4 Mise hors de portée des appareils électriques

Un dernier moyen de protection contre les contacts indirects est de mettre hors de portée les appareils électriques ou du moins installer des appareils présentant des indices de protections adaptés à l'environnement. Cette solution est obligatoirement appliquée dans les pièces humides comme les salles de bain ou de douches, et les règles d'installations sont régies par la norme NF-C15 $100^{\rm NF:C15-100-2015}$.

L'eau étant conductrice, si l'on se retrouve immergé ou simplement mouillé, le risque d'électrocution lors de la manipulation d'appareils est plus important. Les zones humides font donc l'objet d'une attention particulière :

- règlementation de pose des appareils électrique ;
- calibre du DDR plus faible $(I_{\Delta n} < 30 \text{mA})$;
- liaison équipotentielle *secondaire* (huisseries, tuyauterie, baignoire métallique, plancher chauffant, crépine...).

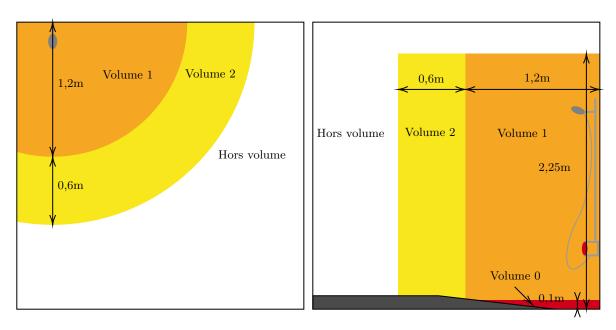


Fig. 1.8: Répartition des volumes dans une salle d'eau sans receveur

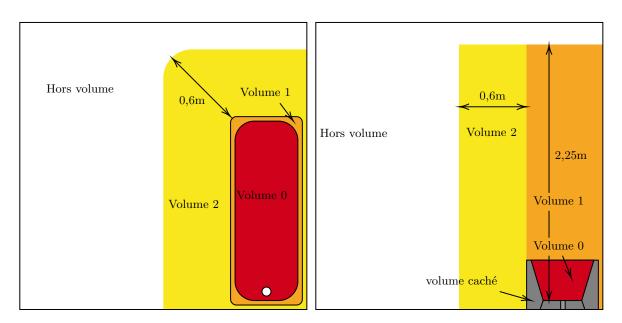


Fig. 1.9: Répartition des volumes dans une salle d'eau avec baignoire



Tab. 1.10: Caractéristiques des équipements électriques selon les volumes des salles d'eau

Appareils	Mesure de protection	Volume 0 IPX7	Volume 1 IPX4 ¹	Volume 2 IPX4 ¹	Hors volume
Lave-linge, sèche-linge	classe I	interdit	interdit	interdit	autorisé
Appareils de chauffage	classe II	interdit interdit	interdit interdit	interdit autorisé	autorisé autorisé
Éclairage	classe I classe II TBTS $(12V = 0.030V \sim)$	interdit interdit autorisé 2	interdit interdit autorisé 2	interdit autorisé autorisé ²	autorisé autorisé autorisé ³
Chauffe-eau instantané	classe I	interdit	${\rm autoris}\acute{\rm e}^4$	${\rm autoris\acute{e}^4}$	autorisé
Chauffe-eau à accumulation	classe I	interdit	autorisé ⁵	autorisé ⁴	autorisé
Interrupteur	TBTS (12V = ou 30V ~)	interdit interdit	interdit autorisé 2	interdit autorisé 2	autorisé autorisé ³
Prise de courant avec terre		interdit	interdit	interdit	autorisé
Prise rasoir (10 à 50W)	transformateur de séparation	interdit	interdit	autorisé	autorisé
Transformateur de séparation		interdit	interdit	interdit	autorisé
Canalisation		interdit	autorisé 6	autorisé 6	autorisé
Boitier de connexion		interdit	${\rm interdit}^7$	interdit	autorisé

 $^{^1}$ IP X5 si le volume est soumis à des jets d'eau pour des raisons de nettoyage (piscines, bains publics. . .) ;



² Le transformateur de séparation doit être installé en dehors des volumes 1, 2 et 3 ;

³ La tension peut être portée à 230V ;

⁴ Si l'appareil est alimenté directement sans boite de connexion ;

⁵ Chauffe-eau horizontal installé le plus haut possible ;

⁶ Limité à l'alimentation des appareils autorisés dans ces volumes ;

⁷ Pour l'alimentation en direct d'un appareil et avec le respect de l'IP exigée par le volume ou elle se situe.